



KPMG SA
Le Mirabeau
4 quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille

Association de Gestion Hôpital Privé Gériatrique Les Sources - HPGS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association de Gestion Hôpital Privé Gériatrique Les Sources – HPGS
Avenue des Roses – 10 Chemin René Pietruschi – 06105 Nice Cedex 2

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").



KPMG SA
Le Mirabeau
4 quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille

Association de Gestion Hôpital Privé Gériatrique Les Sources - HPGS

Avenue des Roses - 10 Chemin René Pietruschi - 06105 Nice Cedex 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association de Gestion Hôpital Privé Gériatrique Les Sources,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association de Gestion Hôpital Privé Gériatrique Les Sources relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'assemblée générale et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

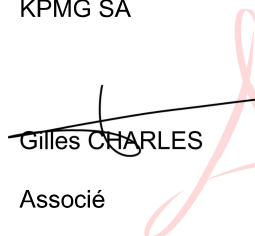


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 17 juin 2026

KPMG SA


Gilles CHARLES
Associé

Gilles
Charles

1. COMPTES ANNUELS Hôpital Privé Gériatrique Les Sources – Groupe Univi

BILAN ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	135 097	129 013	6 084	19 633
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 251 894	1 950 833	301 061	351 303
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 125 114	737 420	387 694	389 058
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 661 056	12 469 329	2 191 727	2 329 385
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	148 559		148 559	1 094
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	17 775		17 775	17 775
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (II)	18 339 495	15 286 595	3 052 899	3 108 248
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	415 204	7 254	407 950	336 552
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 742 710	120 393	6 622 317	6 216 415
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	605 706		605 706	893 819
Charges constatées d'avance	173 756		173 756	302 282
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	31 835		31 835	10 649
Disponibilités	6 930 783		6 930 783	6 029 035
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	14 899 994	127 647	14 772 348	13 788 752
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	33 239 489	15 414 242	17 825 247	16 897 000

Hôpital Privé Gériatrique Les Sources – Groupe Univi

BILAN PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	3 302 294	3 302 294
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Autres		
Report à nouveau		
Report à nouveau	1 019 074	930 619
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	3 214 769	6 486 846
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 879 417	-3 183 622
Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Situation nette (sous total)	5 656 720	7 536 137
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
Subventions d'investissement	623 554	670 464
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	6 280 274	8 206 601
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	13 176	13 176
TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	13 176	13 176
PROVISIONS		
Provisions pour risques	60 910	292 496
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (III)	60 910	292 496
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	391 286	77 797
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	4 897 733	2 751 893
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 726 728	5 264 063
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	323 727	72 267
Autres dettes	131 413	218 708
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES (IV)	11 470 887	8 384 728
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	17 825 247	16 897 000

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
--------------------	------------	------------

Hôpital Privé Gériatrique Les Sources – Groupe Univi

PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	507	422
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de service	1 427 760	1 232 510
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	32 719 075	31 980 297
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	290 246	34 864
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 000	
Utilisations des fonds dédiés	0	9 855
Autres produits	204 423	82 788
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	34 664 011	33 340 736
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		774
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	10 145 108	9 914 577
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 498 039	2 573 600
Salaires	15 997 204	13 851 071
Cotisations sociales	6 822 346	9 623 752
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	821 408	888 029
Dotations aux provisions	58 660	202 695
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 214	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	266 430	937
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	36 610 408	37 055 435
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 946 396	-3 714 699
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		14 774
Autres intérêts et produits assimilés	91 677	66 591
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	91 677	81 365
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 250	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	6 250	0

Hôpital Privé Gériatrique Les Sources – Groupe Univi

RESULTAT FINANCIER (III - IV)	85 427	81 365
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-1 860 970	-3 633 334
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 811	643 319
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		167 141
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 811	476 178
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	21 258	26 466
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	34 758 499	34 065 420
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	36 637 916	37 249 042
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 879 417	-3 183 622
Dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les personnes morales de droit privé à but non lucratif sont tenues de se référer au règlement ANC n° 201403 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, comme indiqué par l'article 111-2 de ce dernier règlement.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur :

- Règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général ;
- Règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Règlement n°2022-06 de l'ANC du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général ;
- Règlement n°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023, modifiant le règlement ANC 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Désignation de l'association : HPGS HOPITAL PRIVE GERIATRIQUE LES SOURCES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 17 825 247 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/05/2026 par le Conseil d'Administration de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association de gestion HOPITAL PRIVE GERIATRIQUE LES SOURCES (HPGS) gère un établissement hospitalier gériatrique privé avec 2 activités principales Médecine-Chirurgie MCO et Unité de soins long séjour USLD. L'établissement a été admis à participer au Service Public Hospitalier par le décret 871177 du 24/12/1987.

2.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Engagement de retraite

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière, il n'a pas été signé d'accord particulier supplémentaire.

L'indemnité de fin de carrière est calculée en tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, d'un taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'activation des versements futurs prévisibles.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3.85%
- taux de croissance des salaires : 1.13%
- âge de départ à la retraite : 63.17 ans
- taux de rotation du personnel : 21.10%
- table de mortalité : table INSEE TD 88-90
- Le montant des engagements ainsi calculés s'élève au 31/12/2025 à la somme de 1 062 171 Euros.

Comme les années précédentes, cette somme n'est pas provisionnée dans les comptes de l'exercice. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2.2 Changement de méthodes comptables, changements d'estimations et corrections d'erreurs

A) Mention de la première application du règlement

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et 2023-03 du 7 juillet 2023.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 et ANC 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Pour rappel, le règlement ANC 2022-06 portant sur la modernisation des états financiers propose une nouvelle définition du résultat exceptionnel :

- sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel (PCG art. 513-5 nouveau, introduit par règl. ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers) ;
- auxquels s'ajoutent un nombre limité d'éléments classés selon leur nature en résultat exceptionnel (les enregistrements liés à des opérations fiscales, à des changements de méthode ou à des corrections d'erreurs).

3. FAITS CARACTERISTIQUES

- **Renouvellement de la Gouvernance**

En 2025, un poste de Directeur Médical a été créé et les DAF, DRH et DSI ont changé.

- **Fermeture de l'unité de Soins Continus et de l'unité A1**

Fermeture des 12 lits de l'unité de Soins Continus au 1er mai 2025, en application de la réforme des soins critiques la faisant sortir de ce champ, ayant entraîné la fermeture totale de l'unité A1 compte tenu de la non exploitation des 10 lits d'admissions directes de cette unité, depuis le 1^{er} janvier 2025, faute de médecins et de soignants..

- **Mécanisme de sécurisation des recettes**

Fin du système de Sécurisation Modulée à l'Activité (« SMA ») impliquant que l'activité réelle est désormais pleinement celle reflétée dans les comptes de l'établissement. Depuis 2019, il s'agit ainsi du premier exercice ne bénéficiant plus d'aucun dispositif de maintien des recettes.

- **Certification – Mention Haute Qualité des Soins**

Obtention de la certification avec la mention Haute Qualité des soins en janvier 2025.

- **Changement de logiciel de paye**

A compter du 1er janvier 2025, notons le changement de logiciel de paye.

- **Dépôt des autorisations SMR**

Dépôt de demande d'autorisation de SMR le 7 novembre 2025 (mention polyvalent, gériatrie, cardiovasculaire, neuro)

- **Obtention de l'autorisation d'installer des équipements matériels lourds (EML)**

Obtention le 5 février 2025 de l'autorisation d'installer des EML – l'établissement a trois ans pour lancer son activité

- **Une trajectoire de retour à l'équilibre pour 2027 au plus tard**

Le PGFP présenté en fin d'année 2025 montre clairement une trajectoire de retour à l'équilibre au plus tard en 2027, avec une évolution excédentaire sur les années suivantes.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1 ACTIF

4.1.1 Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montan brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	135 097			135 097
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 233 214	18 680	0	2 251 894
Immobilisations incorporelles	2 368 311	18 680	0	2 386 991
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 032 689	92 425	0	1 125 114
installations techniques, matériel et outillage industriels	9 754 627	372 601	138 461	9 988 767
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 812 225	5 170	0	1 817 395
Matériel de transport	124 013	0	0	124 013
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 600 228	131 200	547	2 730 881
Emballages récupérables				
Immobilisations corporelles en cours	0	147 464	0	147 464
Avances et acomptes	1 094	0	0	1 094
Immobilisations corporelles	15 324 877	748 860	139 008	15 934 728
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	17 775	0	0	17 775
Immobilisations financières	17 775	0	0	17 775
ACTIF IMMOBILISE	17 710 962	767 540	139 008	18 339 494

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	5 ans	linéaire	115 464	13 549	0	129 013
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	2 ans – 10 ans	linéaire	1 881 911	68 922	0	1 950 833
Immobilisations incorporelles			1 997 375	82 471	0	2 079 846
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans	linéaire	643 631	93 788		737 420
installations techniques, matériel et outillage industriels	10 ans	linéaire	8 215 627	442 244	137 365	8 520 506
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans	linéaire	1 353 460	78 700		1 432 159
Matériel de transport	4 à 5 ans	linéaire	116 693	2 366		119 059
Matériel de bureau et informatique, mobilier	informatique : 3 ans, bureau : 5 ans, mobilier : 10 ans	linéaire	2 275 929	121 838	162	2 397 605
Emballages récupérables						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles			12 605 339	738 937	137 527	13 206 749
Participations évaluées par						

Hôpital Privé Gériatrique Les Sources – Groupe Univi

mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières			17 775			17 775
Immobilisations financières			17 775	0	0	17 775
ACTIF IMMOBILISE			14 620 489	821 408	137 527	15 304 370

Stocks et en cours

STOCKS ET EN COURS	Exercice 2025	Exercice 2024
Matières premières et autres approvisionnements	415 204	336 552
Encours de production		
Produits finis		
Marchandises		
TOTAL	415 204	336 552

DEPRECIATIONS	Exercice 2025	Exercice 2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements	7 254	7 254	
Encours de production			
Produits finis			
Marchandises			
TOTAL	7 254	7 254	

4.1.2 Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 775		17 775
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	6 742 710	4 915 958	1 826 752
Autres	605 706	605 706	
Charges constatées d'avance	173 756	173 756	
TOTAL	7 539 947	5 695 420	1 844 527

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir hospitalisés et consultants	213 201
Fournisseurs - RRR à obtenir	2 120
Personnel - Produits à recevoir	1 793
Charges sociales - Produits à recevoir	165 047
Divers - Produits à recevoir	306 050
Coupons courus	31 835
TOTAL	720 046

Dépréciation des actifs

	Dépréciations en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	7 254	0	0	7 254
Créances et valeurs mobilières	120 393	0	0	120 393
TOTAL	127 647	0	0	127 647
Répartition des dotations et reprises				0
Exploitation				0
Financières				0
Exceptionnelles				0

4.2 PASSIF

4.2.1 Fonds Propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 302 294				3 302 294
Fonds propres avec droit de reprise					0
Réserves	6 486 846	-3 272 077	0	0	3 214 769
Report à nouveau	930 619	88 455	0	0	1 019 074
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 183 622	0	88 455	3 272 077	-1 879 417
Situation nette	7 536 137	-3 183 622	88 455	3 272 077	5 656 720
Fonds propres consommables	0				0
Subventions d'investissement	670 464		110 665	157 575	623 554
Provisions réglementées	0				0
TOTAL	8 206 601	-3 183 622	199 120	3 429 652	6 280 274

4.2.2 Provisions

Provisions pour risque et charges

Provisions	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Provision Risques et Charges	292 496	58 660	290 246	60 910

4.2.3 Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	391 286	391 286		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	4 897 733	4 897 733		
Dettes fiscales et sociales	5 726 728	5 726 728		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	323 727	323 727		
Autres dettes	79 183	79 183		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	52 230	52 230		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 470 887	11 470 887	0	0

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues B S	804 830
Fournisseurs - factures non parvenues	0
Dettes provisionnées pour congés à payer	1 113 417
Personnel - autres charges à payer	737 967
Charges sociales sur congés à payés	632 496
Organismes sociaux autres charges à payer	761 306
Charges sur congés payés	96 000
Rabais remises et autres avoirs à établir	34 200
TOTAL	4 180 216

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatés d'avance	173 756		
TOTAL	173 756	0	0

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Rémunérations des Commissaires Aux Comptes

	Commissaire aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	30 000
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	18 000
TOTAL	48 000

Subventions

Détail des subventions d'investissements	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Subventions d'investissements	1 134 233	102 719	30 339	1 206 613
Amortissements des subventions	- 463 769	-127 236	-7 946	- 583 059
Total	670 464	-24 517	22 393	623 554

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	1 879 417	
Résultat activités médico-sociales sous gestion contrôlée	1 943 763	
Part du résultat sur gestion conventionnée	1 943 763	
Part du résultat sur gestion libre		64 346
TOTAL	5 766 943	64 346

Détermination de l'excédent ou du déficit effectif global

	2025	2024
Résultat comptable	-1 879 417	-3 183 622
Reprise du résultat antérieur		
Excédent ou déficit effectif global	-1 879 417	-3 183 622
Dont résultat effectif sous gestion propre	64 346	45 559
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-1 943 763	-3 229 181

6. AUTRES INFORMATIONS

Effectifs

	Effectif hommes	Effectif femmes	Effectif total	Effectif équivalent (temps plein)
Cadres	26	52	78	57,34
Employés	44	217	261	251,89
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat Initiative Emploi				
TOTAL	70	269	339	309,23